
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

JEUDI 28 MARS 2019

Personnes présentes :

- ✚ **Représentants des familles** : Mme CORDEY Sarah, Mme LE COZ Jeanne, M. CLOATRE André
- ✚ **Représentantes du personnel** : Mme DAVID Brigitte, Mme BIDAULT Mélanie, Mme MUSSET Marie-Céline
- ✚ **Représentantes des résidents** : Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane, Mme VERSIGNY Eliette
- ✚ **Invités** : Docteur LE MOING Anne (Médecin Coordonnateur), Mme RICARD Sophie (Ergothérapeute), Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente), Mme GUYOT Youna (Psychologue), M. LE BORGNE Eric (Responsable de secteur chez Ansamble), Mme GERRAETS Angèle (Chef gérant chez Ansamble), Mme BEDARD Cléa (Stagiaire auprès de la direction)
- ✚ **Représentant du Conseil d'administration** : M. POULMARC'H Dominique
- ✚ **Représentant de la direction** : M. MINETTI Michel

Personne excusée :

- ✚ **Représentant de la municipalité et du Conseil d'administration** : M. FALQUERHO Gérard

Début de la séance à 10h30

En préambule de l'ordre du jour, M. MINETTI Michel annonce la cooptation au Conseil de la Vie Sociale de M. CLOATRE André en remplacement de M. TANNOU Philippe, représentant des familles. Par la suite, Mme HILY Christiane, Présidente du conseil de la vie sociale ouvre la séance. Les points évoqués sont les suivants :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 6 décembre 2018
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Point sur l'auto-évaluation en cours par Madame BEDARD Cléa
5. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 6 décembre 2018

Le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 6 décembre 2018 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité. Mme LE COZ Jeanne suggère qu'il n'y a plus lieu

d'adresser le compte-rendu par courrier étant donné que celui-ci est disponible sur le site internet de la résidence. Sa demande a été prise en compte. Il lui est indiqué que seuls les membres du conseil de la vie sociale reçoivent la version papier. Pour les représentants des familles, un mail indiquant sa disponibilité sur le site internet leur est adressé. Les personnes ne disposant pas d'internet pourront toutefois se rapprocher de l'accueil pour obtenir l'édition du compte-rendu.

2. Point sur la restauration

Une commission de restauration s'est déroulée en date du mardi 26 mars 2019 en présence d'Angèle (Chef gérant à Ansamble) et de 10 résidents.

D'une manière générale, les indices sont très satisfaisants.

- ✚ Le petit déjeuner : pas de commentaire
- ✚ Le déjeuner : il y a trop d'ail dans certains plats en particulier avec les haricots verts. L'œuf est parfois servi sous 2 formes différentes le même jour (œuf dur mayonnaise le midi et omelette le soir). Les repas à thèmes sont très appréciés, tout comme les repas « crêpes ». Il y a encore quelques semaines, la purée était proposée en systématique en plat de substitution. Sa suppression n'a pas suscité de commentaire. Il est indiqué que les résidents en texture modifiée bénéficient du même menu que les résidents en texture normale.
- ✚ Le goûter : les gâteaux « maison » sont très bons.
- ✚ Le dîner : il est préférable que le bouillon « pot au feu » soit accompagné de vermicelle plutôt que de gruyère, bien meilleur. Les dés de volaille ou jambon seront remplacés par des tranches de volaille ou jambon car plus facile à manger.

3. Point sur l'animation

Suite à un article paru dans la presse locale, l'animatrice bénéficie à ce jour du renfort de 4 bénévoles. Le but du bénévolat est de créer du lien, d'enrichir les animations en faisant intervenir des non-professionnels.

A raison de 2 fois par semaine, la résidence fait appel à un coach sportif via l'association « Activ'sport » afin de proposer des séances d'activités physiques adaptées (entretien à la marche et gym douce). Afin de pallier l'absence de kiné, cette prestation va passer à 3 séances par semaine.

Une réflexion est engagée avec le projet d'un journal via les réseaux sociaux à destination des résidents et de leur famille, sécurisé via un code d'accès. Le but de cette démarche est de concilier la culture de l'écrit pour les anciens et du numérique pour les plus jeunes. Le Docteur LE MOING Anne souligne la nécessité de recueillir le consentement du résident.

Afin de collecter des fonds pour l'animation, la résidence organise une marche solidaire sur Caudan (randonnée de 10 km) le dimanche 12 mai. Les participants pourront selon leur souhait participer à la randonnée et/ou au déjeuner qui sera servi à l'issue de la randonnée.

Par la suite, Mme DAVID Brigitte énumère les animations mises en place depuis le dernier conseil de la vie sociale et les animations à venir :

- Le mardi 11 décembre 2018 : la fête de Noël

- Tous les 15 jours, le jeudi : intervention de jeunes en contrat civique de « l'Association unicité » pour la découverte de la Wii (bowling)
- Le jeudi 31 janvier : la chorale d'Étel
- Le mardi 5 février : le repas « crêpes »
- Le jeudi 14 février : une sortie au parc « Du Plessis » à Lanester
- Le mardi 26 février : le repas partagé pour 9 résidents
- Le mardi 5 mars : une soirée dansante
- Le mercredi 6 mars : la mise en place d'une chorale avec les 2 EHPAD de Caudan avec une représentation à la médiathèque de Caudan
- Le jeudi 14 mars : le goûter des aînés à la salle des fêtes de Kergoff à Caudan
- Le vendredi 22 mars : la participation à un tournoi de belottes à l'EHPAD du Belvédère à Caudan
- Le mardi 26 mars : la commission de restauration

Mme VERSIGNY Eliette constate qu'il n'y a pas assez de sortie dans le jardin. Il lui est indiqué que des sorties sont organisées de manières régulières et que certains résidents ne veulent tout simplement pas sortir. Elle émet également le souhait de pouvoir s'initier à l'informatique. Une réflexion est en cours afin de prévoir un espace dans le cadre de la reconfiguration des locaux en particulier dans l'espace qui sera consacré à la salle d'animation.

4. Point sur l'auto-évaluation par Madame Cléa BEDARD

En stage de direction depuis le 18 février dernier, Madame BEDARD Cléa s'est vue confier la réalisation de l'évaluation interne de la résidence.

Depuis le vote de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les maisons de retraite, comme tous les établissements médico-sociaux, ont l'obligation de s'inscrire dans une « démarche d'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations ». Concrètement, cette démarche se traduit par une auto-évaluation de ses activités. Cette auto-évaluation porte une appréciation sur les actions mises en place et leurs effets pour les résidents.

L'évaluation interne doit normalement être participative. Les résidents, les familles et les professionnels y sont associés. Les résultats et les projets d'amélioration conditionnent les moyens alloués par les financeurs (Agence régionale de santé et départemental) tous les 5 ans.

Méthodologie mise en place pour réaliser cette évaluation interne :

- Constitution d'un comité de pilotage composée de : Directeur, Attachée de Directeur, Médecin Coordonnateur, Ide Référente, Animatrice, Présidente du conseil de la vie sociale, salariés de différents services
- Utilisation du référentiel qualité
- 4 axes de travail :
 - Accompagnement personnalisé du résident
 - Bien-être au travail
 - Démarche qualité
 - Ouverture et l'insertion dans le tissu social
- Recueil des données réalisé par l'intermédiaire d'un questionnaire de satisfaction adressé à l'attention des :
 - Familles,
 - Résidents
 - Salariés sur la qualité de vie au travail (CHSCT)

5. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Une boîte à idées est à disposition des familles et résidents à l'accueil. Après ouverture, celle-ci ne comporte pas de courrier.

Concernant les rendez-vous médicaux, il est demandé aux familles dans la mesure du possible d'accompagner leur parent, la résidence ne pouvant dégager du personnel.

Il est également demandé aux familles d'effectuer les petites courses de leur parent, l'animatrice ne pouvant les effectuer à la demande. Pour rappel, l'animatrice effectuant les courses chaque lundi matin vers 9h00, les résidents doivent au plus tard transmettre leur demande le vendredi en fin d'après-midi.

Mme VERSIGNY Eliette fait remarquer que chaque week-end de nombreux résidents sont positionnés à l'entrée de la salle à manger et donc bloquent l'accès. Pour mémoire, lors d'un conseil de la vie sociale il avait été décidé de l'ouverture des portes de la salle à manger avant midi afin de désengorger le hall. Le constat est fait que cela n'est toujours pas mis en place.

En l'absence de question, la réunion est levée.

Fin de la séance à 12h05

Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)

Jeudi 20 juin 2019 à 10h30